

L'homologation de ce produit a été révoquée le 02 mars 2023.
La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

2019-6755

2020-06-18

Label, front panel: DISVAP V

Contenu net : XXX

Code : YYY

COMMERCIAL

DISVAP V

INSECTICIDE POUR BÂTIMENTS À EFFET RAPIDE ET RÉMANENT
MICRO-ÉMULSION À BASE D'EAU

AVEC ESSENCE DE CITRONNELLE

Utiliser uniquement à l'intérieur pour éliminer les mouches piquantes des étables, les mouches domestiques et les moustiques dans les porcheries, les étables à vaches laitières, les bouvieries, les salles de traite, les laiteries et les poulaillers.

PRÊT À L'EMPLOI

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: (p/v)

Perméthrinés 0.1%
Pyréthrinés..... 0.1%
Butoxide de pipéronyle..... 1.0%
dans une base d'eau

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 23029 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRÉSERVER DU GEL

VETOQUINOL N.-A. INC.

2000, ch. Georges, Lavaltrie, QC, Canada J5T 3S5

1-800-363-1700

XXX : 4 L 10 L, 20 L

Code : 02302041 (4 L), 02302042 (10 L), 02302043 (20 L)

2019-6755
2020-06-18

Label, lateral panel (French version): DISVAP V

MODE D'EMPLOI :

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

DISVAP V est un insecticide à action rapide et rémanente qui élimine les mouches piquantes des étables, les mouches domestiques et les moustiques dans les porcheries, les étables à vaches laitières, les bouveries, les salles de traite, les laiteries et les poulaillers.

Restrictions :

- NE PAS appliquer à l'extérieur.
- NE PAS appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.
- NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents.
- NE PAS permettre aux personnes, aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un équipement de protection respiratoire et oculaire approprié.
- Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de ventilation et les échangeurs d'air en état de fonctionner peuvent aussi être utilisés.
- Lors de la pulvérisation d'un produit dilué, utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées.
- NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance.
- NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS pulvériser les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni leurs emballages. NE PAS appliquer dans les salles de traite, les laiteries ou les étables à vaches laitières en pleine activité. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. lait) et les ustensiles, ou les sortir du site à traiter. Retirer ou recouvrir les surfaces de l'équipement de traite, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale (p. ex. lait) ayant été contaminé par la solution pulvérisée.

Traitement généralisé des surfaces à l'intérieur des bâtiments d'élevage seulement :

Pour éliminer les mouches domestiques, les mouches piquantes des étables, et les moustiques dans les porcheries, les étables à vaches laitières, les bouveries, les salles de traite, les laiteries et les poulaillers, appliquer à raison de 4 L par 100 m² de surface du bâtiment. Pulvériser toutes les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les murs, les plafonds et les poutres. NE PAS appliquer de nouveau le produit avant au moins 14 jours. Après le délai d'attente de 14 jours, retraiter seulement en cas de réinfestation. NE PAS appliquer plus de 12 traitements par année. Les animaux qui retournent aux zones traitées ne doivent pas être abattus pendant au moins 1 jour après le traitement du bâtiment d'élevage.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas utiliser sur les humains. Dangereux si avalé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler le produit lors de l'application. Garder le contenant bien fermé après s'en être servi. Bien se laver après avoir utilisé ce produit. Ne pas entreposer près du lait ou des ustensiles de laiteries. Ne pas utiliser dans les endroits où l'on entrepose du matériel d'apiculture.

Pour faire des applications au moyen d'un pulvérisateur à main à compression mécanique qui produisent des effets de nébulisation, d'aérosol et de brumisation, ou pour pénétrer dans une zone traitée non encore aérée, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un couvre-chef résistant aux produits chimiques

2019-6755

2020-06-18

par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistantes aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour toute application effectuée au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications faites au moyen d'un autre équipement, porter un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'avis contraire.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques. Ne contaminer aucun cours d'eau. Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les abeilles. Toxique pour certains arthropodes utiles.

ENTREPOSAGE: Entreposer à une température supérieure à 0°C.

ÉLIMINATION: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir de conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir de conseils sur le traitement. En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non-conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.